

	SAGE Adour-Amont 05/12/2007 – Commission Eau et Usages Non consommateurs Compte rendu	21/12/2007
	CompteRenduCommEauEtNonConsos05Dec07.doc	Page 1 / 6

1 - PARTICIPANTS

La liste des participants est jointe en annexe au présent compte rendu.

L'équipe d'animation et de coordination est représentée par A. Hétier et M. Pauthier (CACG) et F-X. Cuende (Institution Adour).

2 - OBJET DE LA REUNION

Réunion de travail, en phase de diagnostic du SAGE, sur le thème conducteur « Eau et Usages Non consommateurs ».

La phase de Diagnostic vise à mettre en évidence les atouts et contraintes du territoire, ainsi que les interrelations acteurs / usages / ressources pour aboutir à la définition des grands enjeux du SAGE. Cette phase est basée sur une lecture transversale de l'état des lieux et la recherche de compléments d'information.

A l'issue de l'Etat des Lieux du territoire, la thématique « Eau et Usages Non consommateurs » est apparue comme devant constituer l'un des axes de réflexion à développer au cours de la phase de Diagnostic.

3 - COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 14h30. En introduction, le président JC DUZER souligne la bonne tenue des débats de la commission du matin et souhaite que celle-ci se déroule de manière aussi constructive « l'important c'est de s'écouter ». Il passe ensuite la parole à l'équipe d'animation.

L'exposé (joint en Annexe au présent compte rendu) s'organise autour :

- d'une présentation des conditions d'exercice, des impacts et des potentialités de développement des 5 grands usages non consommateurs existant sur le territoire du SAGE (hydroélectricité, sports nautiques, pêche de loisir, aquaculture, pêche professionnelle),
- et d'une synthèse permettant de dégager les enjeux et les pistes de progrès pour ces différentes activités.

3.1 - HYDROELECTRICITE (diapositives 8 et 9 de l'exposé)

Impacts associés à l'activité, potentiel de développement

En réaction à la présentation de la diapositive n° 8 [EDF] précise que la participation de la retenue de Gréziolles au soutien des étiages de l'Adour affecte forcément la valeur du productible hivernal.

Au sujet des éclusées (diapositive n° 8), EDF précise que les variations de débit sont uniquement générées à partir de l'usine d'Artigues ; l'impact s'observe en étiage, lorsque les débits de l'Adour sont les plus faibles, mais il n'y a pas de problématique forte sur le bassin,.

Depuis quelques années, en relation peut-être avec la nouvelle gestion de l'électricité (et la spéculation sur le marché de l'énergie), il semble que les lâchers d'eau deviennent plus brusques qu'auparavant, avec des variations de hauteur d'eau rapides de 10 à 20cm, voire plus, qui pourraient amener des problèmes de sécurité [FDAAPPMA65, DDJS65]. Bien que les usines hydroélectriques

en aval d'Artigues amortissent un peu ces variations [FDAAPPMA65], toute diminution supplémentaire serait profitable [FDAAPPMA65].

Réponse [EDF] : il est difficile d'atténuer les éclusées, dans la mesure où elles ne font que répondre à une manifestation de pointe de la consommation électrique.

En réponse à une question de l'UMINATE, EDF précise que le renouvellement de la concession d'Artigues se fera en 2008. La procédure de renouvellement s'étalant sur plusieurs années, il sera tenu compte des procédures réglementaires et la conformité avec le SAGE sera assurée.

Concernant le potentiel de développement de l'activité hydroélectrique sur le territoire du SAGE, la DDAF65 signale qu'il y avait eu un projet sur l'Adour de Lesponne au Chiroulet. Mais ce projet date de plusieurs décennies et il n'y a pas la volonté de le faire ressortir actuellement [EDF].

Fonction de soutien des étiages à partir de Gréziolles

Question de la Chambre d'Agriculture 65 sur le volume affecté au soutien des étiages : la valeur de 1 Mm³ inclut-elle ou s'ajoute-t-elle aux 600 000 m³ correspondant au débit réservé sur la même période ?

Comment la compensation est-elle financée dans le cadre de la convention ?

Réponse [EDF] : Le débit réservé est une obligation réglementaire ; il est lâché en continu. Le volume concerné par la convention (1 Mm³) est lâché à la demande ; c'est donc un régime hydraulique très différent. Et ce volume, qui résulte d'un accord, s'ajoute bien au débit réservé, qui résulte de l'obligation.

Ce volume est pris en charge à 25% par EDF, 25% par l'Institution Adour et 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dans la perspective de l'augmentation du volume conventionné (prévu à hauteur de 2.8 Mm³), la Chambre d'Agriculture 65 s'interroge sur la problématique du remplissage des retenues du Lac Bleu et de Gréziolles : avec l'enneigement qui a tendance à diminuer, sera-t-il vraiment possible de mobiliser 2.8 Mm³ de la retenue de Gréziolles pour le soutien d'étiage ?

Réponse [EDF] : Cela dépend effectivement de l'état de remplissage de la retenue : le volume dédié au soutien d'étiage de 2.8 Mm³ pour des années « normales », il sera réduit à 2.6 Mm³ en année quinquennale sèche et à 1.8 Mm³ en année décennale sèche.

La DDAF65 précise que ces volumes ont été calculés sur des années passées et ne tiennent pas compte de l'évolution probable des apports liée au changement climatique.

Microcentrales

Outre les installations EDF situées sur le haut Adour, le restant du territoire du SAGE comporte une dizaine de microcentrales, fonctionnant au fil de l'eau (cf. dossier d'Etat des Lieux). Ces ouvrages qui fonctionnent au fil de l'eau n'exercent pas d'impact sur les écoulements ; ils ont cependant des impacts en termes de continuité (cf. également les points évoqués ci-après vis à vis du nautisme et de la pêche de loisirs).

3.2 - NAUTISME (diapositives 10 à 12 de l'exposé)

Les activités nautiques ne sont pas soumises, aujourd'hui, aux normes des eaux de baignade, mais il est préférable qu'elles disposent d'eaux de bonne qualité [CDCK].

Dans le tableau du diaporama explicitant les besoins des différentes activités (diapositive 7), il conviendrait de montrer que les activités nautiques ont également besoin d'une bonne qualité des habitats.

Il y aurait un bon potentiel pour développer l'activité Canoë Kayak sur le secteur de Riscle à Aire [CDCK]

Les centrales hydroélectriques ont un impact sur les activités nautiques, notamment du fait des secteurs court-circuités [DDJS65].

Le franchissement de certains ouvrages pose des problèmes de sécurité. En relation avec la prochaine publication d'un nouveau texte réglementaire, le CDCK va compléter les connaissances sur les ouvrages dangereux.

Sur la partie aval du territoire, une piste pourrait-être de faire des passes mixtes poissons/ canoë.

Il y a également le problème de l'entretien du cours d'eau, surtout en aval de Riscle. [CDCK]

La DDJS fait part de son souhait d'être plus systématiquement saisie pour l'examen des projets d'aménagement concernant les milieux aquatiques. A titre d'exemple, certains tronçons de l'aménagement de l'Adour dans la traversée de Tarbes auraient pu être mieux conçus.

La FDAAPPMA65 confirme que cet aménagement est effectivement très médiocre en ce qui concerne les habitats et les composantes biologiques. Il a été fait sans consulter les pratiquants du nautisme, ni les pêcheurs ; c'est regrettable car un aménagement bien meilleur aurait pu être réalisé !

UMINATE confirme également n'avoir rien pu faire en ce qui concerne la traversée de Tarbes... il faudrait améliorer les consultations lors de tels aménagement.

3.3 - PECHE DE LOISIR (diapositives 13 à 15 de l'exposé)

Vis à vis de la pratique de la pêche, il y a de gros problèmes d'accessibilité pour les pêcheurs en aval du bassin [FDAAPPMA40].

Question du Syndicat de défense contre les eaux de l'Adour :

Dans la zone moyenne de l'Adour ne peut-on remettre dans la rivière les différentes espèces de poissons qui y étaient présentes dans les années 50 ?

Réponse [FDAAPPMA 40 et 65] : certaines des espèces présentes à l'époque évoquée ne sont pas souhaitables ; par ailleurs, déverser du poisson dans une rivière n'est pas une solution durable, surtout si les milieux ne sont plus dans un état favorable à la vie de ces espèces. Il vaut mieux travailler à la reconquête de la diversité et de la qualité des milieux.

Dans la plaine en aval de Tarbes, les débits de l'Adour en étiage sont pénalisés par le système des canaux qui dérivent l'eau de l'Adour. Ces canaux ont donc à la fois des impacts piscicoles favorables (patrimoine piscicole propre aux canaux) et des impacts piscicoles négatifs (réduction du débit dans l'Adour). [ChAgr65].

La problématique du plan d'eau de Bours Bazet, déjà abordée lors d'une commission précédente, est rappelée : ce plan d'eau représente une contrainte pour la vie piscicole car il engendre une augmentation de la température de l'eau de l'Adour [Ch. Agri 65], de 2-3 °C en année moyenne et jusqu'à 5° en année chaude. L'implantation de l'ombre commun, qui s'adapte aux températures élevées, est actuellement tentée par la FDAAPPMA65 sur une zone test (1.5 km) pour redynamiser le secteur. [FDAAPPMA65].

Quel est l'impact de la pêche de loisirs en terme de prélèvements de poissons ? [EDF].

Réponse [FDAAPPMA65] : Actuellement, sur l'Adour en amont de Tarbes, la reproduction naturelle est suffisante et le prélèvement n'est pas pénalisant pour les populations. La situation peut être différente sur de petits cours d'eau où les captures par quelques pêcheurs peuvent avoir un impact fort sur les populations piscicoles. Le prélèvement doit donc être de plus en plus encadré ; c'est pour cela notamment que le nombre de captures autorisées est de plus en plus bas, et la taille de capture de plus en plus élevée.

Ce qui précède est vrai surtout pour les salmonidés, mais ce n'est pas vraiment le cas pour les autres espèces, comme les carnassiers ; en outre, alors que les préfets peuvent intervenir facilement en matière de réglementation de la pêche sur le domaine public, cela est plus difficile dans le domaine privé. Il existe aussi des pêcheurs amateurs qui pêchent aux engins et peuvent avoir des impacts non négligeables [FDAAPPMA40].

Les cormorans exercent une prédation importante ; ce n'est plus la peine d'aleviner si c'est le cormoran qui consomme tout ; il faut déclasser cet oiseau de la liste des espèces protégées [Maire d'Hères].

Précision : cette mesure de déclassement n'est sans doute pas du ressort du SAGE [Anim. SAGE].

Dans le département des Landes un quota annuel de 500 cormorans est détruit. [FDAAPPMA 40].

Poissons migrateurs et impact des aménagements

Les aloses ne remontent plus jusqu'à Aire comme avant ; leur migration des aloses est bloquée par des barrages ; les micro-centrales constituent des « moulinettes à anguilles ». [FDAAPPMA 40].
L'impact des micro-centrales est effectivement très important [DDJS65].

Il y a des nuances à apporter à ce discours ; cela dépend des sites, des équipements. [EDF].
Ne pas oublier non plus que l'hydro-électricité participe au développement durable. [JC Duzer]

En pratique, certaines passes ne sont pas fonctionnelles ; il faut veiller à éviter que le courant d'appel du poisson l'entraîne vers la micro-centrale. [FDAAPPMA 40].

L'état des lieux a permis de faire bilan sur la franchissabilité des obstacles ; sur l'Adour en aval de Riscle, il reste encore des franchissements à créer ou améliorer [Anim SAGE].

Un groupe national, auquel participent les propriétaires d'ouvrages, travaille sur la circulation de l'anguille. Il existe des sites d'expérimentation. C'est une grosse problématique, qui est prise en compte au sein de cette structure de travail. [FX Cuende]

Les extractions de granulats ont contribué à la régression des poissons migrateurs : les populations d'aloses ont chuté depuis les travaux de l'A63 car on a détruit une zone de reproduction. [CAET].

Plans d'eau et pêche

Certains aménagements (surtout des moyennes et grandes réserves en relation avec des cours d'eau) sont très pénalisants pour les rivières ; avec par exemple les trois retenues en cascade sur le Brousseau. Il devrait être possible d'améliorer la qualité de l'eau restituée par ces plans d'eau, notamment du point de vue thermique [FDAAPPMA 40].

Les problèmes thermiques en aval des plans d'eau sont complexes ; l'eau restituée peut être réchauffée ou refroidie selon les cas et les saisons. Ce n'est pas le lieu ici pour avoir ce type de débat très technique [FDAAPPMA 65].

Il faut reconnaître que la situation piscicole du Louet s'est améliorée depuis la mise en service du barrage. [Maire d'Hères].

Du point de vue du développement des peuplements piscicoles, il est sans doute plus facile d'améliorer l'aménagement des quelques grands ouvrages ; en raison des moindres moyens financiers mobilisés, ces mêmes améliorations sont sans doute plus difficiles à mettre en œuvre sur les petits ouvrages, qui sont pourtant beaucoup plus nombreux... il y a sans doute quand même à réfléchir pour améliorer ces ouvrages et limiter leurs impacts [Anim. SAGE].

3.4 - AQUACULTURE (diapositive 16 de l'exposé)

La production aquacole du territoire du SAGE est présentée par le Groupement de défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine (GDSAA) : la production sur le territoire du SAGE est très faible (200 tonnes dont 100 sur le bassin du Luzou, quand certaines « grosses » piscicultures du bassin des Gaves atteignent 700 tonnes chacune). Ce sont de petits sites, généralement en tête de bassin versant. Les critères principaux pour le bon fonctionnement sont une bonne qualité de l'eau et un débit constant. Sur le territoire du SAGE, les conditions d'exercice ne sont pas critiques car le niveau d'exploitation

est faible. La pisciculture de Riscle a cependant dû abandonner sa production de salmonidés en raison de températures trop élevées et d'un débit insuffisant. [GDSAA].

Impacts des activités aquacoles

Les piscicultures de repeuplement ont une activité saisonnière, qui s'interrompt en période estivale. [GDSAA, FDAAPPMA65]

Question [DDJS65] : Les piscicultures ne génèrent elles pas des impacts polluants qu'il conviendrait de signaler, comme d'autres risques ont été signalés pour d'autres activités ?

Réponse [GDSAA, FDAAPPMA65] :

Ces risques existent pour des « grosses » piscicultures (on peut considérer qu'une pisciculture de 700 t génère 7000 ou 8000 Equivalent-Habitants) mais sont limités ici, du fait du faible niveau de la production.

Des actions ont d'ores et déjà été menées pour réduire les pollutions, par la maîtrise de l'alimentation et la mise en place de systèmes d'épuration sur certaines piscicultures. En perspective, il y a la généralisation d'un contrôle de qualité systématique sur toutes les piscicultures (les plus importantes y sont déjà soumises). Les contrôles effectués sur les plus grosses piscicultures montrent qu'il n'y a pas de non-conformité des rejets. [GDSAA]

Si les rejets s'améliorent autant pourquoi ne pas utiliser l'eau en circuit fermé [UMINATE].

Réponse [GDSAA] : vu les sites et les petites productions, ça ne se justifie pas. Le fonctionnement en circuit fermé présente en cas de maladie sur l'un des bassins, un risque d'extension vers les autres. Le recyclage est cependant déjà fait sur un site produisant du poisson blanc, moins sensible aux maladies. Cela sera fait de plus en plus, mais on préfère les débits « naturels ».

Les producteurs piscicoles du Gers et des Hautes-Pyrénées se sont engagés dans une démarche sanitaire comparable à celle déjà opérationnelle en Aquitaine, avec la création d'un Groupement de défense sanitaire Gers-Hautes-Pyrénées. Ce groupement vise à l'éradication des maladies infectieuses des piscicultures pour aboutir à la reconnaissance européenne d'une zone indemne [GDSAA, FDAAPPMA65].

Potentiel de développement de l'aquaculture

Ce potentiel est faible pour les piscicultures de poisson blanc (marché peu porteur). La production des piscicultures de repeuplement de l'amont du bassin va plutôt en régressant car on cherche à ne plus aleviner [FDAAPPMA 65].

3.5 - PECHE PROFESSIONNELLE (diapositive 17 de l'exposé)

Le tableau de la diapositive 7 devrait également mentionner les besoins de la pêche professionnelle en termes de qualité de l'eau et de continuité amont / aval [CAET].

Précision [EDF] : la pêche professionnelle est très peu représentée sur le territoire du SAGE, mais exerce un impact non négligeable en aval de ce territoire.

Réponse [Anim SAGE]

Les moyens d'analyse et d'action se situent au niveau de l'élaboration du plan de gestion des stocks dans le cadre du COGEPOMI, avec notamment un plan de gestion des anguilles prenant en compte l'ensemble du bassin de l'Adour.

3.6 - PISTES DE PROGRES

On peut envisager la valorisation des plans d'eau pour le loisir ou les activités nautiques [DDJS 65].

Vis à vis du manque d'entretien des cours d'eau au voisinage des obstacles, et de l'entretien des ouvrages de franchissement, on a des difficultés à identifier le responsable de l'entretien ; il serait bon de dresser la liste des propriétaires et gestionnaires des ouvrages. [DDJS 65]

Il faudrait faire avancer les procédures Natura 2000, pour améliorer la conservation des habitats dont dépendent aussi les usages évoqués ici [UMINATE].

Précision par JC Duzer : il est souhaitable que ces procédures Natura 2000 se mettent en place, et il serait préférable que la maîtrise d'ouvrage en soit assurée par l'Institution Adour ; la question est à l'étude, l'Institution doit donner une réponse au mois de janvier.

[CG 40] : En relation avec l'enjeu du développement du potentiel touristique, combinant diverses activités : il existe un projet de voie verte Agen-Bayonne avec une piste cyclable le long de l'Adour après Midouze.

3.7 - AUTRES POINTS

Peut on préciser la notion de « débits biologiques » ? [UMINATE]

Réponse [Anim. SAGE]

Cette notion vise à établir une valeur de débit permettant d'assurer la fonctionnalité des habitats utilisables par les peuplements aquatiques (invertébrés et poissons). On cherche à préciser, en fonction de la valeur du débit, comment évoluent la superficie et la diversité des substrats mis en eau, ainsi que les conditions de hauteur d'eau et de vitesse d'écoulement qui caractérisent l'habitat piscicole. La notion de débit biologique ne concerne que la fonctionnalité des habitats, tandis que la qualité de l'eau relève d'une autre approche (le débit de dilution).

Les études de débit biologique menées sur le territoire du SAGE (Gabas et Bahus) ont abouti à la détermination de deux valeurs : DBO (débit biologique « optimal » pour des conditions d'étiage) et DBC (débit biologique de crise correspondant à une situation pénalisante pour les peuplements aquatiques).

Dans certaines conditions (notamment lorsque les cours d'eau qui ont l'objet d'aménagements de recalibrage), la valeur calculée du DBO s'avère parfois dépasser les capacités hydrologiques naturelles de la rivière, et ne peut pas constituer un objectif réaliste.

[CDCK] : Pour la pratique du nautisme, l'amélioration de la gestion des canaux (par mise en œuvre des Débits Plafonds Dérivables – cf. Etat des Lieux, Chap. VI, tableau VI-5) est intéressante en ce sens qu'elle permettra d'augmenter le débit restant dans l'Adour.

[CDCK] L'état des Lieux pourra – t- il rappeler les valeurs des débits naturels ?

[FX Cuende] La reconstitution des débits naturels n'a été faite que partiellement ; un complément est prévu dans le cadre de l'élaboration du PGE.

3.8 - CLOTURE DES DEBATS

JC DUZER : Le compte rendu des réunions des Commissions sera mis en ligne sur le site internet de l'Institution Adour. Une réunion plénière de la CLE est prévue le 30 janvier à 14h30 ; auparavant se tiendra une réunion du Bureau ; les travaux du SAGE ne s'arrêteront pas avec les municipales !

[Précision post réunion : C'est finalement la réunion du bureau qui se tiendra le 30 janvier, la réunion plénière de la CLE est reportée au 13 février].

Pour validation, le président de la CLE, le 21/12/2007



SAGE Adour – Commissions Thématiques



**SAGE « Adour-Amont »
DIAGNOSTIC**

Eau et Usages non consommateurs

 05 Déc. 2007
Tarbes

2

Plan de l'exposé

- Objectifs de l'étape
- Bilans par usage
- Discussions

 SAGE Adour – Commissions
Thématiques 05 déc. 2007

3

Objectifs de l'étape

 SAGE Adour – Commissions
Thématiques 05 déc. 2007

4

Objectifs du diagnostic

- Mise en évidence
 - des atouts et contraintes du territoire
 - des interrelations acteurs / usages / ressources
 - pour aboutir aux grands enjeux du SAGE
- Méthode :
 - Lecture transversale de l'État des Lieux
 - Recherche de compléments d'informations



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

05 déc. 2007

5

Organisation du travail

- Exposé par l'animateur : 5 usages

<ul style="list-style-type: none"> – Hydro-électricité – Nautisme – Pêche de loisirs – Aquaculture – Pêche professionnelle 	}	Conditions d'exercice Impacts Potentiel de développement
---	---	--
- Synthèse
- Discussions



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

05 déc. 2007

6

Usages non consommateurs :
conditions d'exercice, impacts, potentiel de développement



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

05 déc. 2007

7

Des usages multiples et des besoins spécifiques

- Pas de consommations, mais pourtant des besoins spécifiques

	Quantité	Qualité de l'eau	Continuité amont/aval	Qualité des Habitats
Hydro-électricité	+			
Sports nautiques	+	+	+	
Pêche de loisirs	+	+	+	+
Aquaculture	+	+		
Pêche professionnelle	+			+

- Des impacts, et des interférences :
 - Entre usages non consommateurs
 - Avec usages consommateurs

SAGE Adour – Commissions
Thématiques
05 déc. 2007

8

Hydro-électricité (1)

- Surtout développée sur l'amont du bassin
 - 4 usines EDF : Prod^a annuelle 170 M kWh (80 000 hab.)
 - source d'énergie renouvelable, prospective de développement durable
 - capacité de réponse aux pointes de consommation
- Des impacts sur les milieux :
 - interruption du transport solide / de la circulation
 - réductions de débit (25 km de tronçons court-circuités)
- Des impacts sur les usages
 - Irrégularisation du régime : gestion par éclusées (Artigues), sensibles jusqu'à Hiis
- Participation au soutien d'étiages (Gréziolles – 1 Mm³)
... au détriment possible du productible hivernal

SAGE Adour – Commissions
Thématiques
05 déc. 2007

9

Hydro-électricité (2)

- Des actions de réduction des impacts
 - Révision des débits réservés
 - actuellement entre 1/3 et 1/36 è du module, avec modulation saisonnière
 - actualisation pour 2009 à Artigues - 2014 pour les autres
 - Transparences annuelles (Artigues et Castillon)
 - Progressivité des éclusées

*Quelles perspectives de développement ?
(EDF / usiniers privés)*

SAGE Adour – Commissions
Thématiques
05 déc. 2007

Pêche de loisirs (1)

- Besoins généraux :
 - accessibilité des lieux de pêche
 - présence d'un stock piscicole :
 - Fonctionnalité du peuplement
 - Qualité de l'eau
 - Qualité des habitats
 - Continuité
 - Débit
 - Alevinages / empoissonnements (en « compensation » d'une fonctionnalité déficiente)



Pêche de loisirs : Conditions d'exercice

- Satisfaisantes en amont de Tarbes
 - et des progrès encore attendus (gestion ouvrages EDF)
- Tarbes – Maubourguet : *le tronçon délaissé*
 - discordance profonde entre les conditions du milieu physique et les compartiments débit / qualité (impacts thermiques)
 - irréversible à moyen terme
- Aval Maubourguet : des progrès possibles
 - fonctionnalité des milieux
 - accessibilité aux points de pêche
- Plans d'eau de plaine et de coteaux : ?
(on s'accommode de l'existant...)



Pêche de loisirs : impacts

- Impacts sur les milieux / les usages
 - A priori faibles
 - Points de sensibilité potentiels :
 - Espèces introduites
 - Dégagement des accès ou des parcours
- Potentialités de développement :
 - Tarbes – Maubourguet : implantation de l'Ombre commun (expérience en cours sur 1.5 km)



16

Aquaculture

- 16 établissements en activité
 - Salmonidés (haut Adour et haut Arros, Luzou, Riscle) et Cyprinidés (moyen Adour)
- Besoins :
 - débit d'alimentation suffisant
 - qualité de l'eau : analogues à celles température)
- Conditions d'exercice : ?
- Impacts potentiels : (Qualité de l'eau / peuplements)
 - a priori peu sensibles

Potentiel de développement : ?
Agrément sanitaire Européen (en cours) : simple nécessité ou tremplin de développement ?



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

05 déc. 2007

17

Pêche professionnelle

- Peu développée sur le territoire du SAGE :
 - 7 lots concédés – 40 km
- Conditions d'exercice :
 - Surtout fonction des prises de civelles,
 - Plan de gestion des stocks à venir
 - Préservation des habitats (zones de grossissement sur tout le bassin en dessous de 1000 m)
 - Amélioration de la franchissabilité
- Impacts sur les milieux / usages : très faibles
- Potentiel de développement : très limité



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

05 déc. 2007

18

Synthèse

- Entre usages, pas de conflits majeurs
- Enjeux et pistes de progrès :
 - Reconquérir et préserver la qualité des eaux (Pollutions diffuses, MES)
 - Conserver, restaurer les habitats
 - Poursuivre la définition des débits biologiques (PGE)
 - Raisonner la gestion des canaux (PGE)
 - Mieux connaître : bactériologie
 - Mieux communiquer : débits (turbinages)
 - Mieux valoriser le potentiel touristique :
 - Associer nautisme / randonnée / patrimoine, en veillant à limiter les perturbations (espèces – milieux) → Natura 2000



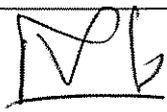
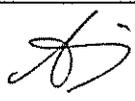
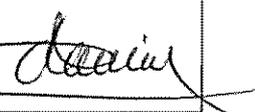
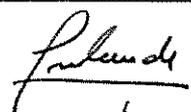
SAGE Adour – Commissions
Thématiques

05 déc. 2007

Discussions

Tous les points de vue sont recevables...
... pourvu qu'ils soient argumentés



Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
Fédération de Pêche 65	ABAD Noël	
EDF	ANDRE VILLENOR	
Syndicat Mixte de Haut et Moyen Adour	CHERRIER Jean	
Com. Départementale Kayak 65 FFCK	DANTIN Georges	
\$IDCEA	Estefnie Joubert	
DD 15 65	Bruno Bicochetti	
UMINATE-65	GEOFFRE Michel	
Collectif Adour Eau Transparente	CÔME Françoise	
Association des Usagers de l'HE	GALLIAT Jean Maire d'ASTE	
Observatoire de l'Eau du Bassin Adour	Bernadette BEGUINET	
GDS A	Geingone Corole	
Institution Adour	Fr. -Xavier CUENDE	
Unicom - CCI 40	P. PELOUT	

